

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU EXECUTIF
SEANCE du mardi 22 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 mars, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h30, salle Georges Rumen, siège de l'agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; LE GAOUYAT Samuel ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absents excusés : PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; CHAPPE Fanny ; ECHEVEST Yannick

Départs de : GUILLOU Rémy ; PRIGENT Christian ; LOZAC'H Claude ; GIUNTINI Jean-Pierre ; LE BARS Yannick ; LE GOFF Yannick ; CONNAN Josette.



DELBUE2022-03-031

SPORT - GYMNASSE DE PEDERNEC : CONVENTION DE GESTION

Avant 2017, l'ex Communauté de communes du Pays de Bégard avait fait le constat que les clubs et associations locales manquaient d'équipement sportif dont la conséquence inéluctable était la stagnation du nombre de licenciés voire la régression. La collectivité avait par conséquent fait le choix de construire un gymnase permettant aux utilisateurs (scolaires, périscolaires, associations, clubs) de bénéficier d'un équipement de proximité adapté à différentes pratiques sportives.

Lors de la fusion en 2017, Guingamp-Paimpol Agglomération a accepté de poursuivre le projet et a engagé la construction de l'équipement dès 2020. En effet, ce projet répondait à deux des orientations du projet de territoire de l'agglomération à savoir favoriser un développement harmonieux et solidaire du territoire et offrir un service équitable et de qualité à tous les habitants du territoire.

Afin de proposer le bon niveau de proximité du service public rendu aux écoles, associations et aux clubs sportifs et de gagner en efficacité et réactivité, l'agglomération a souhaité confier la relation avec les associations sportives aux communes par délibération du 17 décembre 2018. C'est dans cet esprit que l'agglomération a souhaité confier la gestion et l'entretien du gymnase à la commune de Pédernec.

Alors que l'équipement est désormais fini, et pour qu'il ne reste pas inoccupé dans l'attente de finaliser le travail sur l'exercice de la compétence « équipements sportifs », il est proposé de définir et d'organiser les conditions dans lesquelles Guingamp-Paimpol Agglomération met à disposition de la commune de Pédernec le gymnase, une convention de gestion fixant les droits et les obligations de chacune des parties a été élaborée et est valable jusqu'au 31 décembre 2022, renouvelable par tacite reconduction deux fois.

Cette convention reste une convention transitoire, qui devra évoluer selon les orientations qui seront prises, cette année, concernant l'exercice de la compétence « équipements sportifs ».

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à la majorité décident ;

- De valider la convention mise en annexe ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents s'y afférant

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

